

AVIS DES SOCIETES*

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
« AMINA »

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis Belvédère

La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de capitalisation « AMINA » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 15 février 2008. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M Graja Mounir.

Actifs du bilan arrêté au 31/12/2006 (en DT)

Désignation	Notes	2006			2005
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actifs corporels d'exploitation	A1	137 643	110 956	26 687	42 977
Installations Techniques et machines		136 828	110 239	26 589	42 802
Autres installations, Outillage et mobilier		815	717	98	175
		13 069		12 128	10 659
Placements	A2	285	940 898	387	654
<i>Terrains et constructions</i>		434 762		434 762	14 000
		12 634		11 693	10 645
<i>Placements financiers</i>		523	940 898	625	654
Actions, autres titres à revenu variable		5 213 927	719 880	4 494 047	4 899 085
Obligations et autres titres à revenu fixe		6 068 349	207 463	5 860 886	4 917 714
Autres placements		1 335 257	13 556	1 321 701	809 112
Autres prêts		16 990		16 990	19 742
Créances	A3	709 518		709 518	591 898
Créances nées d'opérations d'assurance directe		240 746		240 746	166 686
Primes acquises et non émises		0		0	35 211
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		240 746		240 746	131 475
Créances nées d'opérations de réassurance		62 403		62 403	57 131
Autres créances		406 368		406 368	368 081
Etat et organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		313 439		313 439	246 100
Débiteurs divers		92 929		92 929	121 981
Autres éléments d'actif	A4	566 614		566 614	735 153
<i>Avoirs en Banque, CCP, chèques et caisse</i>		263 950		263 950	247 385
Comptes de régularisation Actif		302 663		302 663	487 768
Intérêts et loyers acquis non échus		196 470		196 470	211 418
Autres comptes de régularisation		106 193		106 193	276 350
Total Actif		14 483 060	1 051 854	13 431 205	12 029 681

Le CMF a invité la société à établir les notes relatives à l'état de flux de trésorerie comme l'exige le système comptable en vigueur.

Capitaux propres et passifs du bilan arrêtés au 31/12/2006 (en DT)

Désignation	Notes	2006	2005
Capitaux propres	P1		
Capital Social		3 000 000	3 000 000
Autres Capitaux		332 781	261 126
Résultats reportés		81 382	99 941
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		3 414 163	3 361 067
Résultat net de l'exercice		-499 391	233 096
Total capitaux propres avant affectation		2 914 772	3 594 163
Passif			
Provisions techniques brutes	P2	9 601 338	7 994 648
Provisions d'assurance Vie		9 376 278	7 467 904
Provisions pour sinistres		191 611	520 834
Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes		5 910	5 910
Autres provisions techniques		27 539	0
Autres dettes	P3	723 262	280 300
Dettes nées d'opérations de réassurance		3 638	2 513
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques		5 052	6 263
Créditeurs divers		714 571	271 524
Autres passifs	P4	191 834	160 570
Autres comptes de régularisation passif		191 834	160 570
Total Passif		10 516 434	8 435 518
Total des Capitaux propres et du passif		13 431 205	12 029 681

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Du 01/01/2006 au 31/12/2006 (en DT)

Désignation	Note	Opérations brutes 2006	Cessions	Opérations nettes 2006	Opérations nettes 2005
PRIMES		4 276 802	-23 936	4 252 866	2 673 248
Primes émises et acceptées	R1	4 312 014	-23 936	4 288 078	2 638 037
Variation des Primes acquises et Non Emises		-35 211		-35 211	35 211
PRODUITS DE PLACEMENT					
Revenus des placements	R2	739 208		739 208	576 903
CHARGES DE SINISTRES					
Montants payés	R3	-2 051 277		-2 051 277	-1 722 147
Variation de la provision pour sinistres à payer		-2 380 500		-2 380 500	-1 545 818
		329 223		329 223	-176 329
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES		-1 935 913		-1 935 913	-709 864
Provisions d'assurance vie		-1 908 374		-1 908 374	-751 964
Autres provisions techniques	R4	-27 539		-27 539	42 100
PARTICIPATIONS AUX BENEFICES ET RISTOUNES					
	R5	-60 900		-60 900	-54 963
FRAIS D ' EXPLOITATION					
Frais d'acquisition	R6	-184 836		-184 836	-150 958
Frais d'administration		-118 611		-118 611	-93 702
		-66 224		-66 224	-57 256
AUTRES CHARGES TECHNIQUES					
	R7	-242 391		-242 391	-160 020
CHARGES DE PLACEMENTS					
Charges de gestion des placements	R8	-1 006 796		-1 006 796	-193 168
Corrections de valeurs sur placements		-54 201		-54 201	-47 642
Pertes provenant de la réalisation des placements		-763 121		-763 121	-96 381
		-189 474		-189 474	-49 145
PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES A L'ETAT DE RESULTAT					
	R9	61 987		61 987	-113 578
RESULTAT TECHNIQUE		-404 115	-23 936	-428 051	145 454

ETAT DE RESULTAT

Du 01/01/2006 au 31/12/2006 (en DT)

Désignation	Notes	2006	2005
RESULTAT TECHNIQUE VIE		-428 051	145 454
PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE		-61 987	113 578
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES		-1 746	-1 708
RESULTAT provenant des activités ordinaires		-491 785	257 324
Impôts sur le résultat		-7 607	-24 228
RESULTAT provenant des activités ordinaires après impôts		-499 391	233 096

Etat de flux de trésorerie
Du 01/01/2006 au 31/12/2006 (en DT)

Désignation	2006	2005
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement des primes reçues des assurés	4 053 675	2 626 633
Sommes versées pour paiement des sinistres	-2 340 900	-1 518 271
Encaissement des primes reçues (acceptations)	88 245	88 826
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	-9 570	-19 406
Commissions versées sur acceptations	-7 942	-7 994
Participations bénéficiaires payées(acceptations)	-58 466	-48 703
Commissions versées aux intermédiaires	-40 060	-35 098
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-230 242	-242 450
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-3 388 549	-2 670 074
Encaissements liés à la cession de placements financiers	1 687 649	1 748 632
Produits financiers reçues	426 014	354 008
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>	179 854	276 104
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'imob incorp et corp	-1 019	-25 000
Encaissements provenant de la cession d'imob incorp et corp		0
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	-1 019	-25 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-162 270	-77 490
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-162 270	-77 490
Variation de trésorerie	16 565	173 614
Trésorerie au début de l'exercice	247 385	73 771
Trésorerie de fin d'exercice	263 950	247 385

5. Notes aux états financiers (les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)

5.1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

5.2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

5.2.1. Note sur les placements

Les placements englobent les titres de participation, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de trésor, les prêts au personnel...

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du premier entré, premier sorti (FIFO)

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres côtés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2006 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées ont fait l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur investie est inférieure à la valeur mathématique.

Les Bons de Trésor Négociables en Bourse font l'objet d'une évaluation à l'inventaire sur la base du capital restant augmenté de la fraction non amortie de l'écart entre la valeur faciale et le prix d'acquisition.

5.2.2. Note sur les provisions techniques

Les provisions techniques comprennent :

a- Les Provisions Mathématiques

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la compagnie déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

b- Les provisions pour sinistres à payer

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2006 et dont la déclaration est parvenue le début de l'exercice 2007.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

c- Les réserves de stabilité

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats, destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

5.2.3 Note sur l'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle préconisé par la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance (NC 26).

Cette norme permet de déterminer le résultat technique de l'assurance vie et le résultat global de la société.

Par ailleurs et en application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, la société a procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice 2006 par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- *Les frais de gestion sinistres* : ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- *Les frais d'acquisition des contrats* : ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille.
- *Les frais d'administration* : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille
- *Les frais de gestion des placements* : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires,.....
- *Les autres charges techniques* : Ils correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Charge par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est allouée à l'état de résultat. Le montant à transférer dépend de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques.

En effet, le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements nets} \times \frac{\text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}} .$$

5.2.4 Présentation des états financiers

Le bilan de l'exercice comptable 2006 totalise tant à l'actif qu'au passif 13 431 205 dinars contre 12 029 681 dinars en 2005, accusant ainsi une augmentation de 1 401 524 dinars.

L'exercice 2006 a dégagé un déficit de 499 391 dinars contre un bénéfice net d'impôt de 233 096 dinars en 2005.

Les primes émises de l'exercice 2006 nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent à 4 188 558 dinars contre 2 575 315 dinars l'année précédente, accusant ainsi une augmentation de 1 613 243 dinars soit 62,64%.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de l'exercice 2006.

5.3. Notes complémentaires

5.3.1 Notes sur les postes d'actifs

A1 : Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation totalisent à fin 2006 une valeur brute de 137 643 dinars contre 137 386 dinars à fin 2005. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette
Matériel d'exploitation	13 416	12 467	949
Matériel de transport	75 000	50 417	24 583
MMB	815	717	98
Agencement, Aménagement	39 313	39 313	0
Œuvres et Arts	9 100	8 043	1 057
TOTAL	137 643	110 956	26 687

A2 : Placements

Le portefeuille participations de « AMINA » totalise au 31 décembre 2006 un montant net de 12 128 387 dinars contre 10 659 654 dinars au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 1 468 733 dinars et cela compte tenu d'un effort de provisionnement sur les placements de 763 121 dinars à la charge de l'exercice.

La répartition du poste placement est donnée comme suit :

Libellé	2006			2005		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Constructions	434 762		434 762	14 000		14 000
Bon de trésor	4 232 000		4 232 000	3 932 000		3 932 000
Emprunts obligataires	858 571		858 571	735 714		735 714
Placements sur le marché financier	550 000		550 000	0		0
Billets de trésorerie	427 778	207 463	220 315	427 778	177 778	250 000
Titres cotés	1 335 257	13 556	1 321 701	871 888	62 776	809 112
Titres de participations	5 213 927	719 880	4 494 047	4 926 549	27 463	4 899 086
Autres prêts	16 990		16 990	19 742		19 742
Total	13 069 285	940 899	12 128 386	10 927 671	268 017	10 659 654

A3- Créances

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2006 pour un montant de 709 518 dinars contre 591 899 dinars à fin 2005 et présente le détail suivant :

Désignation	2006	2005
Primes acquises et non émises		35 211
Créances nées d'op. d'assurances directes	240 746	131 475
Créances nées d'opérations de réassurances	62 403	57 131
Etat et organismes de sécurité sociale	313 439	246 100
Débiteurs divers	92 929	121 981
Total	709 518	591 898

a- Créances nées d'opération d'assurances directes

Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés. Elles sont présentées à l'actif du bilan net des commissions. Ces créances sont suivies par agence et par quittance. Elles représentent 5.5% du chiffre d'affaires de l'exercice alors qu'au 31/12/2005 ce rapport était de 4.93%.

b- Créances nées d'opération de réassurances :

Elles correspondent à l'excédent du compte d'acceptation en réassurance pour l'exercice 2006.

c- Etat et organismes de sécurité sociale :

Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit essentiellement des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.

d- Débiteurs divers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005
Compte courant CGF	1 775	46 665
Débiteurs divers	86 572	75 202
Compte d'attente à régulariser	4 480	0
Tunisie valeur	102	113
Total	92 929	121 981

➤ **Compte courant « CGF »**

Les comptes courants de la compagnie ouverts auprès de la société d'intermédiaire en bourse « Compagnie Gestion et Finances, CGF », totalisent à fin 2006 un solde de 1 775 dinars. Ces comptes courants sont arrêtés par la CGF au 29 décembre 2006 avec une situation de trésorerie en faveur de « AMINA » de 7 290 dinars soit un écart de 5 515 dinars. Cet écart remonte à l'exercice précédent.

➤ **Débiteurs divers**

Ce compte présente à fin 2006 un solde de 86 572 dinars. Il correspond aux salaires des personnels détachés de « AMINA » auprès de la société mère Groupe des Assurances de Tunisie.

A4- Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2006 un montant de 566 614 dinars contre 735 153 dinars en 2005 et se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005
Avoirs en banque, CCP, Chèques et caisse	263 950	247 385
Comptes de régularisation	302 663	487 768
Total	566 614	735 153

A4.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

Cette rubrique présente au 31 décembre 2006 un total de 263 950 DT ventilé de la manière suivante :

Désignation	Montant
Chèques en caisse	89 459
BIAT 65	109 314
BIAT 32	-25
Attijari Bank	32 458
UIB	-41
ATB	1 733
UBCI	-15
BEST BANK	12 222
Caisse siège	18 846
Total	263 950

A4.2 – Compte de régularisation actif

Désignation	2006	2005
Les intérêts et loyers acquis et non échus	196 470	211 418
Autres comptes de régularisation	106 193	276 350
Total	302 663	487 768

5.3.1 Notes sur les postes de capitaux propres et de passifs

P1 : Capitaux propres

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2006 un montant de 2 914 772 dinars contre 3 594 163 dinars au 31 décembre 2005 enregistrant ainsi une variation négative de 679 391 dinars.

Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit :

LIBELLES	Solde au 31.12.2005	Variation (+)	Variation (-)	Solde au 31.12.2006
Capital Social	3 000 000			3 000 000
Réserves Légales	55 615	11 655		67 270
Réserves facultatives	163 511	50 000		213 511
Réserves pour fonds social	42 000	10 000		52 000
Résultat reporté	99 941	81 382	-99 941	81 382
Résultat de l'exercice 2005	233 095		-233 095	0
Résultat de l'exercice 2006			-499 391	-499 391
Total	3 594 162	153 037	-832 427	2914 772

P2 : Provisions techniques brutes

Au 31 décembre 2006, les provisions techniques brutes totalisent 9 601 338 dinars contre 7 994 648 dinars au 31 décembre 2005 accusant ainsi une augmentation de l'ordre de 1 606 690 dinars.

Le détail des engagements techniques bruts est donné par le tableau suivant :

Libellé	2006	2005
Provisions mathématiques	9 376 278	7 467 904
Provisions pour sinistres à payer	191 611	520 834
Provisions pour P.B	5 910	5 910
Autres provisions techniques	27 539	0
Total	9 601 338	7 994 648

✓ **Les provisions mathématiques :**

Les provisions mathématiques vie atteignent au 31 décembre 2006 une valeur de 9 376 278 dinars contre 7 467 904 dinars l'exercice précédent soit une augmentation de 1 908 374 dinars.

Elles se détaillent entre les différentes catégories d'assurance comme suit :

Libellé	PM AU 31/12/2006	PM AU 31/12/2005
Contrats Epargne	7 761 734	5 525 886
Contrats Décès	836 336	1 080 602
Contrats Mixte	778 208	861 416
TOTAL	9 376 278	7 467 904

✓ **Les provisions pour sinistres à payer :**

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31/12/2006 à 191 611 dinars contre 520 834 dinars au 31/12/2005 soit une variation négative de 329 223 dinars.

Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres.

Ces provisions comprennent les sinistres déclarés et non payés ainsi que les capitaux échus et non décaissés détaillés comme suit :

Libellé	2006	2005
Sinistres à payer	110 437	240 647
Capitaux échus à payer	72 050	255 385
Frais de Gestion	9 124	24 802
Total	191 611	520 834

✓ **Les autres provisions techniques : La provision de stabilité**

Ce poste présente un solde de 27 539 dinars au 31/12/2006 et correspond à la réserve de stabilité dégagée sur le contrat d'assurance vie conclu avec la société « TUNINTER ».

✓ **Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes :**

Au 31/12/2006, le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes n'a pas évolué et présente un solde de 5 910 dinars.

P3 : Autres dettes :

Les dettes de la compagnie s'élèvent au 31/12/2006 à 723 262 dinars contre 280 300 dinars à fin 2005.

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2006	2005
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 638	2 513
Etat, Organismes sociaux et collectivités publiques	5 052	6 263
Créditeurs divers	714 571	271 524
Total	723 262	280 300

✓ **Créditeurs divers**

La rubrique créditeurs divers totalise à fin 2006 un solde de 714 571 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005
Créditeurs divers	515 056	89 739
Actions dividendes à payer	199 515	181 785
Total	714 571	271 524

Toutefois il est à signaler que le solde du compte « Créditeurs divers » qui s'élève au 31 décembre 2006 à 515 056 dinars correspond essentiellement à une dette envers la société mère, Groupe des Assurances de Tunisie, d'un montant de 491 201 dinars.

P4 : Autres passifs

Les autres passifs sont constitués des charges à payer, ils s'élèvent au 31/12/2006 à 191 834 dinars contre 160 570 dinars au 31/12/2005.

Ces charges à payer renferment, entre autre, une dette envers le Groupe des Assurances de Tunisie, pour un montant de 132 743 dinars qui correspond aux salaires des personnels détachés du GAT auprès de « AMINA ».

Il est à signaler que les comptes de « AMINA » dégagent, au 31 décembre 2006, une dette envers le Groupe des Assurance de Tunisie pour un montant de 537 371 dinars. Par contre, les comptes du « GAT » font ressortir une créance sur « AMINA » pour un montant de 693 005 dinars soit un écart de 155 634 dinars. Cet écart remonte à des exercices antérieurs et doit faire l'objet d'un suivi à fin d'être apuré.

5.3.1 Notes sur les états de résultat

R1 : Les primes émises

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires net d'annulations, affaires directes réalisées par la compagnie s'est élevé à 4 188 558 dinars contre 2 575 315 dinars l'année précédente.

Les primes acceptées se sont élevées à 88 245 dinars contre 88 826 dinars en 2005.

La variation des primes acquises et non émises s'élève au 31/12/2006 à -35 211 dinars.

Les primes émises au cours de l'exercice 2006 se détaillent entre les différentes catégories d'assurances comme suit :

Libellé	2006	2005
Mixtes	54 237	61 685
Décès	315 652	281 138
Capitalisation	3 818 669	2 232 492
Total	4 188 558	2 575 315

Les primes cédées au cours de l'exercice 2005 s'élèvent à 23 936 dinars contre 26 104 dinars en 2005.

R2 : Les produits des placements :

Au 31 décembre 2006, les produits bruts de placements se sont élevés à 739 208 dinars et les charges de placement ont atteint 1 006 796 dinars d'où un revenu net de placement négatif de 267 588 dinars contre un revenu net de 383 736 dinars l'exercice précédent.

R3 : Les Charge de sinistres

Au cours de l'exercice 2006, on a enregistré une progression de la charge de sinistre de 317 630 dinars passant ainsi de 1 722 147 dinars au 31 décembre 2005 à 2 051 277 dinars à la clôture de cet exercice soit 48 % du chiffres d'affaires net des primes cédées contre 64% l'exercice précédent.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2006.

Les sinistres à payer ont atteint 191 611 dinars au 31 décembre 2006 contre 520 834 dinars à fin 2005.

R4 : Variation des autres provisions techniques

Ce poste a accusé une diminution de 14 561 dinars par rapport à l'exercice 2005 (voir plus- haut note P2 pour plus de détails).

R5 : Participations aux bénéfices et ristournes

La participation bénéficiaire et ristournes payées au cours de l'exercice s'est élevée à 60 900 dinars.

R6 : Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé au cours de l'exercice 2006 la somme de 184 836 dinars soit 4.35 % du chiffre d'affaires contre 150 958 dinars (5.65% du CA) l'exercice précédent.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

- ✓ Les frais d'acquisition : Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirectement tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des

contrats ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.

- ✓ Les frais d'administration : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, ils comprennent essentiellement les frais de personnel, la quote part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

R7 : Les autres charges techniques

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations.

Leur montant s'élève au 31 décembre 2006 à 242 391 dinars soit 5.67% du chiffre d'affaires.

R8 : Les charges de placements

Les charges de placements se sont élevées au 31/12/2006 à 1 006 796 dinars contre 193 168 dinars l'exercice précédent.

Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

Désignation	Valeur au 31/12/2006	Valeur au 31/12/2005
Charges de gestion des placements	54 201	47 642
Corrections de valeurs sur placements	763 121	96 381
Pertes / réalisation des placements	189 474	49 145
TOTAL	1 006 796	193 168

❖ **Charges de gestion des placements :**

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements, une partie des loyers payés et l'amortissement des immeubles de placement.

❖ **Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au 31 décembre de chaque année au cours moyen du mois de décembre. Les moins values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes, tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constaté sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

❖ **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Ce sont les pertes subies suites à la cession des actions cotées.

R9 : Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres. Le montant à transférer dépend donc de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements nets} \times \frac{\text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au 31 décembre 2006, les produits de placement nets de charges se sont élevés à -267 588 dinars contre un revenu net de 383 736 dinars l'exercice précédent.

De ce fait, le produit à transférer à l'état de résultat s'élève -61 987 DT au 31 décembre 2006 contre 113 578 dinars à fin 2005.

R10 : Résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires avant impôt s'élève à -491 785 dinars contre 257 324 dinars l'exercice précédent.

L'impôt sur le résultat est de 7 607 dinars en 2006 contre 24 228 dinars en 2005.

Par conséquent, l'exercice 2006 fait ressortir un résultat net de -499 391 dinars contre 233 096 dinars l'exercice précédent.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA » ARRETES****AU 31 DECEMBRE 2006****1- Opinion du commissaire aux comptes**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2006.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la compagnie comprenant le bilan, l'état de résultat technique vie, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006.

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies d'assurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

- La provision mathématique constatée par la compagnie sur les contrats individuels au titre de l'assurance vie temporaire décès s'élève à 345 289 dinars et elle est calculée, compte tenu des réductions tarifaires, à 52% en application

de la table d'expérience propre à la société. Les provisions requises évaluées sur une base tarifaire de 100% donneraient des provisions complémentaires d'environ 281 334 dinars.

Toutefois, la compagnie a récemment accompli les formalités de dépôt des fiches techniques relatives à ce produit auprès du Ministère des Finances afin de fixer les provisions mathématiques au niveau tarifaire de 52%.

A notre avis et sous réserve du point ci-dessus mentionnés, les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2006 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la compagnie n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

Ainsi, les comptes des valeurs mobilières émises par la compagnie sont tenus par elle-même.

Tunis, le 14 février 2008

Cabinet Mounir GRAJA

Mounir GRAJA

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2006

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » a obtenu un emprunt auprès du Groupe des Assurances de Tunisie, ayant des administrateurs en commun avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », dont le montant s'élève à 420 000 dinars afin d'accomplir une transaction immobilière.

En dehors de cette opération, nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'autres opérations conclues par la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » avec l'une des personnes prévues par ces articles.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2006

Nous avons relevé au cours de notre intervention que le Groupe des Assurances de Tunisie, ayant des administrateurs en commun avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de cette dernière.

D'autre part, la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » exerce son activité dans des locaux appartenant aux Groupe des assurances de Tunisie en vertu d'un contrat de location.

Tunis, le 14 février 2008

Cabinet Mounir GRAJA

Mounir GRAJA